

### Cas général applicable, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020



Les investigations complémentaires et les Mesures de localisation doivent participer à l'amélioration progressive de la cartographie des réseaux et ainsi limiter les incidents sur les chantiers (casses, découvertes de réseaux, ...).

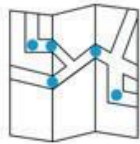
**Les Investigations complémentaires (IC)** sont effectuées sous la responsabilité du responsable de projets et confiées à un prestataire certifié.

**Les Mesures de localisation (ML)** sont réalisées par l'exploitant de réseau, uniquement pour les réseaux sensibles en zone urbaine

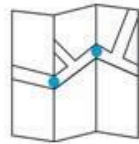
### Précision cartographique

En réponse à une DT, l'exploitant fournit une cartographie de ses réseaux dont le niveau de précision est évalué selon 3 catégories : A, B et C.

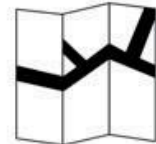
**A**



**B**

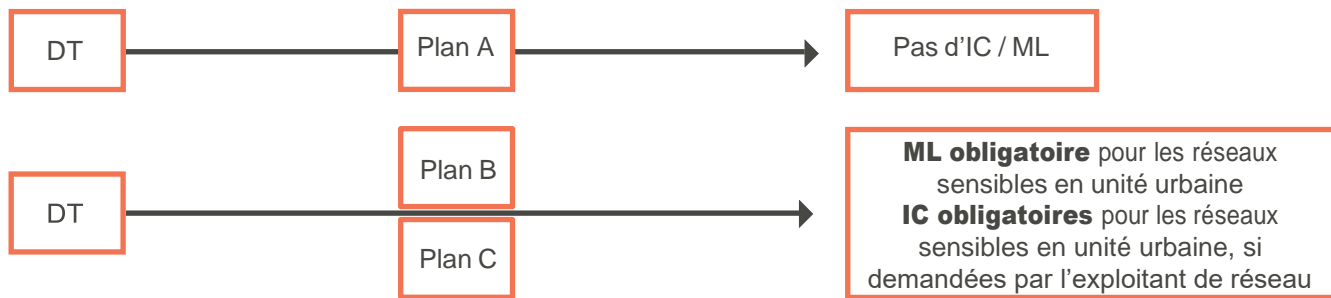


**C**



| Plan de classe A                                | Plan de classe B   | Plan de classe C                       |
|---|--|--|
| Incertitude < 40 cm (rigide) < 50 cm (flexible) | 40 cm < incertitude < 1.5 m  | Incertitude > 1.5m<br>Absence de plans |
| Pas d'IC/ML                                     | Investigations Complémentaires (IC) ou Mesures de Localisation (ML) obligatoires, hors cas d'exemption |  |

### Dans quel cas faire des IC ou des ML ?



#### Cas d'exemption pour les IC :

- Opérations unitaires (pose d'un branchement, d'un poteau...)
- Emprise des travaux affectant le sol < 100m<sup>2</sup>
- Travaux de surface < 10cm de profondeur
- Si aucun travaux effectué dans les zones d'incertitudes
- En cas de maintenance d'ouvrages souterrains existants



#### Cas d'exemption pour les ML :

- Parties d'ouvrages cartographiées, très limitées et difficiles d'accès (intersections de routes, traversées obliques de routes, présence d'infrastructures au-dessus ou mesures de localisation en échec)
- Branchement cartographiés
- Branchements non cartographiés mais munis d'affleurant visible ou dotés de dispositif de sécurité (à préciser sur le récépissé de DT)
- Parties non-classées A uniquement pour l'altimétrie

### Qui paye les IC / ML en zone urbaine pour les réseaux sensibles ?

| Plan de classe B           | Plan de classe C           |
|----------------------------|----------------------------|
| 100 % exploitant de réseau | 100 % exploitant de réseau |

> Les résultats des IC sont à envoyer 15 jours après leur réception à l'exploitant de réseau.

### Opérations de localisation (OL) – Mesures de Localisation (ML) – Investigations Complémentaires (IC) : Que faut-il retenir ?

| Investigations Complémentaires (IC)   | Opérations de Localisation (OL)   | Mesures de Localisation (ML)  |
|---|---|---|
| Qui est commanditaire ?   | Qui est commanditaire ?   | Qui est commanditaire ?   |
| L'exploitant  | Le responsable de projet  | L'exploitant  |
| Qui réalise les IC ?  | Qui réalise les OL ?  | Qui réalise les ML ?  |
| Un prestataire certifié IC  | Le responsable de projet  | L'exploitant ou son prestataire   |
| Qui paye les IC ?   | Qui paye les OL ?   | Qui paye les ML ?   |
| L'exploitant  | Le responsable de projet  | L'exploitant  |
| Quelles modalités ?   | Quelles modalités ?   | Quelles modalités ?   |
| L'exploitant demande au responsable de projet de faire des IC à sa charge au prorata de la longueur non classe A. | Les OL peuvent être réalisées en phase travaux. Elles permettent alors de limiter le recours aux précautions particulières. | L'exploitant dispose d'un délai complémentaire de 15 jours pour transmettre les éléments relatifs à la localisation de l'ouvrage. |